



L'abordage en mer - le litige avec l'assurance

Par **Nautic**, le **04/08/2016** à **12:42**

Bon jour,

L'année dernier, il y a 10 mois, j'ai eu un accident avec mon voilier au mouillage. Le vent s'est levé inopinément (la force de 50 noeuds). Un catamaran qui était aussi au mouillage nous a abordé et cassé notre safran. Le lendemain matin, ce catamaran, un peu endommagé est parti sans nous contacter. Nous nous sommes considérés comme ayant le droit des indemnisations de son assurance. Grâce au nom de catamaran nous avons réussi de le contacter et ensuite nous avons communiqué avec son assurance. Ils nous ont pas accepté notre demande de remboursement des dégâts en disant que il s'agit de la force majeure. Nous ne sommes pas d'accord et nous avons des témoins qui ont vu que c'était le skipper de catamaran qui a causé l'abordage.

Maintenant on songe de porter une plainte. Mais nous ne sommes pas sûrs comment procéder. Pouvez-vous nous conseiller? Est-ce que c'est une bonne idée de tenter le procès?
Merci!